

Les Manades des Zones Humides : Un patrimoine culturel emblématique en quête de nouveaux espaces

Thierry Félix n'est pas manadier par héritage. Son installation date de l'année 2000 et depuis un an il loue trois hectares sur les terres du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R). Aujourd'hui, en tant qu'ancien razeteur, passionné de taureau, il assiste sa femme dans l'exploitation d'une manade et nous fait part de son opinion sur la vie des manadiers : « Sur la grande et la petite Camargue, on compte environ 140 manades : environ 40 vivent bien, ce sont souvent des grandes manades historiques. Pour les autres, la plus grande difficulté est de trouver des terres. » L'élevage du taureau pratiqué depuis les temps anciens, est étroitement lié à la vie camarguaise aussi bien sur le plan économique qu'écologique et culturel. Les deux races, taureaux de Camargue et taureaux de Combat sont au cœur de l'art tauromachique impulsé en 1853, par l'impératrice Eugénie d'origine espagnole. Ces élevages de bovins, associés à ceux des chevaux de race Camargue sont aujourd'hui confrontés à des difficultés nouvelles.



La Camargue est une vaste zone humide qui présente une grande diversité de milieux naturels. Sur ces espaces marécageux, se trouvent les manades ou élevages traditionnels de taureaux et chevaux de race Camargue. Cette activité porteuse d'une forte valeur socio-culturelle contribue à la définition d'une importante identité territoriale. En Camargue, dans les Bouches-du-Rhône, 25 000 hectares sont consacrés au pâturage bovin ; en Camargue Gardoise, on compte 6 000 hectares pâturés. On trouve également des manades autour de l'étang de l'Or à l'est de Montpellier et en Basse Plaine de l'Aude.

En plus d'être caractéristiques de la culture locale (savoir faire, image, fêtes traditionnelles) et du paysage littoral régional, les manades permettent de protéger et maintenir l'environnement typique des zones humides. Ce type d'élevage, au même titre que l'élevage ovin, présente un intérêt tout particulier pour la préservation des écosystèmes traditionnels, notamment les sansouires. Il contribue au maintien de ces milieux ouverts particulièrement favorables à un cortège d'espèces animales et végétales spécialisées en luttant efficacement contre l'embroussaillage. En effet, les tamaris, les frênes, les filaires, et les pistachiers lentisques, responsables de l'enfrichement, sont éliminés par le pâturage des taureaux et chevaux. Le pâturage extensif, avec des charges adaptées à la capacité pastorale du milieu, apparaît ainsi le meilleur outil utilisé par les gestionnaires de zones humides pour éviter la fermeture des milieux naturels.

Outre cette contribution au maintien de la biodiversité et du paysage, ces formes d'élevages traditionnels, exigeant d'importantes surfaces, permettent d'exploiter et de valoriser des terres souvent caractérisées par leur inondabilité et jouent ainsi un rôle majeur dans l'utilisation équilibré du sol sur le littoral.

De nombreuses manades sont installées sur des sites naturels fragiles faisant souvent l'objet de réglementation au titre de la protection de la nature. C'est pourquoi la présence durable d'un élevage dans ce type d'espaces naturels doit tenir compte de la sensibilité des milieux à travers une bonne gestion des paramètres classiques suivants :

- La charge de pâturage : si elle est excessive, les sols peuvent être mis à nus et les habitats dégradés entraînant la régression voir la disparition d'espèces remarquables. Si, au contraire, elle est insuffisante, les prairies risquent d'être rapidement embroussaillées par une strate d'arbustes puis d'arbres, peu intéressants au niveau fourrager et dont l'intérêt en terme de biodiversité est moindre.

- La période de pâturage : les manadiers doivent choisir des périodes pour pâturer certains milieux en dehors des époques où les terres sont les plus humides donc les plus sensibles au piétinement afin de ne pas les dégrader. Pour un fonctionnement écologique satisfaisant, il serait nécessaire que les bêtes pâturant dans les zones basses soient déplacées en période hivernales vers des « terres hautes » sur le principe de la transhumance. Mais pour pouvoir être effectuées, ces rotations nécessiteraient que les petits manadiers disposent davantage de foncier. C'est pourquoi le cahier des charges des manadiers en convention sur les Espaces Naturels Sensibles départementaux impose ce principe de retrait des bêtes durant les périodes inondées

- La fertilisation : une fertilisation trop importante aura pour conséquence une modification de la composition floristique des prairies (homogénéisation du cortège floristique, diminution de la diversité spécifique), et notamment une disparition des espèces les plus sensibles.

- La submersion des prés : la pratique d'irrigation des prairies permet d'améliorer la qualité écologique et la production fourragère; elle doit être raisonnée et suivre le fonctionnement naturel des zones humides.

- La fauche tardive : elle permet, sur des secteurs peu pâturés, d'éviter un embroussaillement rapide par des ligneux bas et de garder un milieu ouvert, favorable à certaines espèces de flore remarquable, telles les orchidées, sous réserve que cette fauche soit faite après fructification.



Paysage typique de la Camargue gardoise (domaine du Petit St Jean)

Le non respect de ces pratiques raisonnées peut conduire en quelques années à la dégradation rapide des milieux et la baisse des ressources fourragères. La baisse d'activité ou la disparition de ces types d'exploitations traditionnelles agricoles pourrait également avoir des conséquences considérables sur cet environnement fragile.

L'accès au foncier, une des difficultés majeures des manadiers. L'action des Conservatoires et des départements

L'agriculture pratiquée sur les marges des lagunes subit d'importantes mutations, en raison des contraintes liées au milieu, mais surtout la difficulté grandissante à disposer d'un foncier suffisant (hausse des prix des terrains due à la pression

foncière exacerbée sur le littoral). Selon Thierry Félix, manadier à Vauvert Gallician, en Camargue Gardoise, la difficulté de trouver des terres est essentiellement due aux aides agricoles (DPU, Droit au Paiement Unique¹) plus élevées pour les cultures céréalières que pour l'élevage bovin. Ainsi, il serait plus intéressant pour un propriétaire de louer ses terres pour la culture de riz, de blé ou de tournesol que pour l'élevage de taureaux et chevaux. D'après Thierry Félix, la plus grande surface et la plus grosse part de marché sont occupées par les rizières qui couvrent 60 % des zones marécageuses dans la région. Les manadiers souhaitant agrandir leur exploitation ou les nouveaux éleveurs rencontrent donc de réelles difficultés



L'élevage extensif, parce qu'il offre une rentabilité moindre que la culture céréalière dans les terres basses, viticole voire arboricole sur les terres hautes, se trouve donc repoussé sur les marges non exploitables à l'exception de grandes unités foncières dont les propriétaires ont fait le choix de conserver cette activité, parfois plus par « amour » du métier et du pays que pour des raisons économiques.

Dans ce contexte, une maîtrise foncière partielle des zones humides par des organismes impliqués dans la conservation du patrimoine naturel tel que le Conservatoire du Littoral, le Département (Espaces Naturels Sensibles départementaux) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) concourt au maintien de cette activité pour la profession. Avec 40 exploitants conventionnés sur 1 350 hectares de prairies et parcours humides en Languedoc-Roussillon et 7 éleveurs installés sur 307 hectares en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conservatoire du littoral joue un rôle très important. Les conventions signées entre le Conservatoire du Littoral, le Département via son gestionnaire ou le CEN, propriétaires de terrains, et les manadiers définissent des règles strictes en matière de gestion du pâturage. Elles établissent un cahier des charges précis, intégrant toutes les contraintes d'exploitation des prés dans un objectif de préservation, ainsi que les contraintes spécifiques supportées par l'éleveur et détermine un calendrier de pâturage tournant, afin de définir des périodes et des chargements compatibles avec ces objectifs de protection. Enfin, ces conventions apportent des avantages fonciers et économiques pour l'éleveur et permettent une meilleure gestion du milieu.

Vers une nécessaire diversification de l'activité

Créées pour compenser le surcoût induit par la mise en œuvre d'actions ou de méthodes plus respectueuses de l'environnement, les mesures agri-environnementales (MAE), apportent un complément substantiel dans ces zones difficiles mais n'ont pas vocation d'assurer la rentabilité d'une activité agricole. « Toutefois une bonne proportion de manadiers complète cette activité par des prestations d'accueil sur leur manade » indique Carole Toutain du Syndicat Mixte

¹ Le paiement unique est une aide attribuée aux agriculteurs indépendamment de leur production. Ce régime de soutien a été introduit pour assurer la stabilité des revenus aux agriculteurs et pour améliorer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture européenne.

pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles du département du Gard et opérateur Natura 2000 chargé d'animer ces MAE. En effet, au-delà de la valorisation commerciale de la viande, une autre source de revenu apparaît avec le développement d'activités liées au tourisme.

Le tourisme est clairement considéré comme une source d'amélioration des revenus et s'est beaucoup développé depuis une dizaine d'années. Un nouvel exploitant sur deux perçoit le tourisme comme un moyen d'accroître la valeur ajoutée de ses productions ou même comme une alternative possible de reconversion en cas d'effondrement de son revenu purement agricole. Du reste, déjà 40% des agriculteurs du littoral installés depuis moins de cinq ans exercent une activité de diversification liée principalement au tourisme. Actuellement, pour de nombreux manadiers, l'accueil de groupe de visiteurs est la source de revenu principal. Ainsi, l'élevage considéré comme « l'âme de la Camargue » trouve sa place au sein d'un tourisme de découverte à la recherche de produits souvent mal connus. De l'organisation de repas traditionnels à la visite en calèche, tous les moyens sont mis en place pour la survie et le maintien des activités traditionnelles.



Ferrade. Crédit photo : Tour du Valat

Idéalement, arriver à conserver l'esprit et la qualité de l'élevage proprement dit, permettrait de maintenir le patrimoine naturel et culturel caractéristique de la Camargue. Ce qui pourrait s'envisager en Languedoc-Roussillon dans le cadre de la mise en place d'une charte de qualité des manades portant à la fois sur l'accueil et sur l'exploitation.

Une vigilance particulière doit donc être apportée au maintien de l'activité agricole littorale en raison de la place importante qu'elle occupe dans l'économie rurale et traditionnelle et du rôle essentiel qu'elle joue dans la préservation des paysages et des écosystèmes méditerranéens.

Propos recueillis par Ameline LEHEBEL-PERON, Master 2 BGAE (IEGB), Université de Montpellier II

Contact : Carole Toutain, Chargée de mission Développement Durable (SMCG), toutain@camarguegadoise.com

Pour en savoir plus sur les manades :

DVD disponible au SMCG : « Les métiers de tradition camarguaise », coprod. Conseil général du Gard et SMCG/Centre de découverte du Scamandre.